

037-213702616-20210215-21_02_15_012-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2021

Date de publication / notification : 19/02/2021

COMMUNE - Ville de Tours (1)

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL VILLE DE
TOURS (2)**

Numéro SIRET : 21370261600094

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE TOURS VILLE ET METROPOLE

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : GRAND THEATRE DE TOURS - REGIE AUTONOME (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	22
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	23
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	26
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	27
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	31

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 37261	Ville de Tours GRAND THEATRE DE TOURS - REGIE AUTONOME	BP 2021
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	.
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	.
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	.

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
.	.	.	.

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	.	.
2	Produit des impositions directes/population	.	.
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	.	.
4	Dépenses d'équipement brut/population	.	.
5	Encours de dette/population	.	.
6	DGF/population	.	.
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	.	.
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	.	.
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	.	.
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	.	.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 326 859,59	6 010 737,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 316 122,59

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	6 326 859,59	6 326 859,59
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	109 105,02	67 600,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 41 505,02

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	109 105,02	109 105,02
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 435 964,61	6 435 964,61
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 001 766,79	0,00	1 246 088,00	1 246 088,00	1 246 088,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 669 860,60	0,00	4 956 241,59	4 956 241,59	4 956 241,59
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	54 470,00	0,00	36 530,00	36 530,00	36 530,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 726 097,39	0,00	6 238 859,59	6 238 859,59	6 238 859,59
66	Charges financières	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	18 400,00	18 400,00	18 400,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 729 597,39	0,00	6 259 259,59	6 259 259,59	6 259 259,59
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	75 000,00	0,00	67 600,00	67 600,00	67 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		75 000,00	0,00	67 600,00	67 600,00	67 600,00
TOTAL		6 804 597,39	0,00	6 326 859,59	6 326 859,59	6 326 859,59

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 326 859,59
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 675,00	0,00	5 675,00	5 675,00	5 675,00
70	Produits services, domaine et ventes div	904 000,00	0,00	491 077,00	491 077,00	491 077,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	5 473 333,00	0,00	5 418 980,00	5 418 980,00	5 418 980,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes de gestion courante		6 413 008,00	0,00	5 925 732,00	5 925 732,00	5 925 732,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	51 650,00	0,00	85 005,00	85 005,00	85 005,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 464 658,00	0,00	6 010 737,00	6 010 737,00	6 010 737,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 464 658,00	0,00	6 010 737,00	6 010 737,00	6 010 737,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	316 122,59
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 326 859,59
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	67 600,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	95 018,83	0,00	109 105,02	109 105,02	109 105,02
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	95 018,83	0,00	109 105,02	109 105,02	109 105,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	95 018,83	0,00	109 105,02	109 105,02	109 105,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	95 018,83	0,00	109 105,02	109 105,02	109 105,02

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	109 105,02
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	75 000,00	0,00	67 600,00	67 600,00	67 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	75 000,00	0,00	67 600,00	67 600,00	67 600,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	75 000,00	0,00	67 600,00	67 600,00	67 600,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	41 505,02
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	109 105,02
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	67 600,00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 246 088,00		1 246 088,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 956 241,59		4 956 241,59
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	36 530,00		36 530,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 000,00	0,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	18 400,00	0,00	18 400,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	67 600,00	67 600,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 259 259,59	67 600,00	6 326 859,59

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 326 859,59
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	109 105,02	0,00	109 105,02
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		109 105,02	0,00	109 105,02

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	109 105,02
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 675,00		5 675,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	491 077,00		491 077,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	5 418 980,00		5 418 980,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	0,00	10 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	85 005,00	0,00	85 005,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 010 737,00	0,00	6 010 737,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	316 122,59
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 326 859,59
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		67 600,00	67 600,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	67 600,00	67 600,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	41 505,02
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	109 105,02
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 001 766,79	1 246 088,00	1 246 088,00
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	194 022,25	378 111,00	378 111,00
60611	Eau et assainissement	120,00	120,00	120,00
60612	Energie - Electricité	48 000,00	39 000,00	39 000,00
60613	Chauffage urbain	0,00	23 000,00	23 000,00
60621	Combustibles	24 000,00	2 000,00	2 000,00
60623	Alimentation	2 750,00	2 750,00	2 750,00
60631	Fournitures d'entretien	3 800,00	3 800,00	3 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	800,00	800,00	800,00
60636	Vêtements de travail	4 200,00	4 200,00	4 200,00
6064	Fournitures administratives	6 200,00	6 200,00	6 200,00
6068	Autres matières et fournitures	96 000,00	139 000,00	139 000,00
6078	Autres marchandises	800,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	62 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	20 000,00	105 500,00	105 500,00
6135	Locations mobilières	82 000,00	63 350,00	63 350,00
614	Charges locatives et de copropriété	12 500,00	21 500,00	21 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	12 500,00	17 200,00	17 200,00
6156	Maintenance	33 201,00	33 357,00	33 357,00
6161	Multirisques	13 500,00	14 800,00	14 800,00
6182	Documentation générale et technique	5 200,00	6 400,00	6 400,00
6184	Versements à des organismes de formation	37 000,00	37 000,00	37 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 410,00	3 410,00	3 410,00
6226	Honoraires	41 300,00	33 460,00	33 460,00
6228	Divers	5 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	54 000,00	55 000,00	55 000,00
6236	Catalogues et imprimés	41 000,00	42 000,00	42 000,00
6238	Divers	22 600,00	24 000,00	24 000,00
6241	Transports de biens	15 900,00	9 500,00	9 500,00
6247	Transports collectifs	11 500,00	17 000,00	17 000,00
6248	Divers	4 400,00	8 400,00	8 400,00
6251	Voyages et déplacements	9 200,00	9 200,00	9 200,00
6256	Missions	6 700,00	6 700,00	6 700,00
6257	Réceptions	5 700,00	9 000,00	9 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	4 500,00	8 000,00	8 000,00
627	Services bancaires et assimilés	800,00	1 690,00	1 690,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 800,00	8 800,00	8 800,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6288	Autres services extérieurs	25 203,54	28 600,00	28 600,00
63512	Taxes foncières	3 020,00	3 100,00	3 100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	140,00	140,00	140,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 669 860,60	4 956 241,59	4 956 241,59
631	Impôts, taxes, versements (Admin. Impôts	13 480,00	5 000,00	5 000,00
6331	Versement mobilité	46 265,00	28 784,00	28 784,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 613,00	9 571,00	9 571,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 954,00	12 954,00	12 954,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 000,00	1 000,00	1 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	719 460,00	719 460,00	719 460,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	22 440,00	22 440,00	22 440,00
64118	Autres indemnités titulaires	168 300,00	168 300,00	168 300,00
64131	Rémunérations non tit.	2 619 204,42	2 588 946,41	2 588 946,41
6417	Rémunérations des apprentis	11 300,00	11 300,00	11 300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	856 922,18	567 316,18	567 316,18
6453	Cotisations aux caisses de retraites	491 727,00	375 365,00	375 365,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	236 155,00	181 257,00	181 257,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 100,00	5 100,00	5 100,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	401 877,00	231 029,00	231 029,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 757,00	8 626,00	8 626,00
6478	Autres charges sociales diverses	27 206,00	14 693,00	14 693,00
6488	Autres charges	5 100,00	5 100,00	5 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	54 470,00	36 530,00	36 530,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	54 450,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat ^o informatique nuage	0,00	2 000,00	2 000,00
6518	Autres	0,00	34 000,00	34 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	500,00	500,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65888	Autres	20,00	30,00	30,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		6 726 097,39	6 238 859,59	6 238 859,59
66	Charges financières (b)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 000,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00	18 400,00	18 400,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	18 400,00	18 400,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		6 729 597,39	6 259 259,59	6 259 259,59
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	75 000,00	67 600,00	67 600,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	75 000,00	67 600,00	67 600,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		75 000,00	67 600,00	67 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		75 000,00	67 600,00	67 600,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 804 597,39	6 326 859,59	6 326 859,59

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 326 859,59
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	5 675,00	5 675,00	5 675,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 675,00	5 675,00	5 675,00
70	Produits services, domaine et ventes div	904 000,00	491 077,00	491 077,00
7062	Redevances services à caractère culturel	789 500,00	293 711,00	293 711,00
70688	Autres prestations de services	90 000,00	72 366,00	72 366,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	10 500,00	10 500,00	10 500,00
70871	Remb. frais par collectivité rattachemen	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	110 000,00	110 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	12 500,00	3 000,00	3 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	5 473 333,00	5 418 980,00	5 418 980,00
74718	Autres participations Etat	560 816,00	526 863,00	526 863,00
7472	Participat° Régions	1 103 000,00	1 103 000,00	1 103 000,00
7473	Participat° Départements	170 000,00	170 000,00	170 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	3 619 117,00	3 619 117,00	3 619 117,00
7478	Participat° Autres organismes	20 400,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	10 000,00	10 000,00
752	Revenus des immeubles	30 000,00	10 000,00	10 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		6 413 008,00	5 925 732,00	5 925 732,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	51 650,00	85 005,00	85 005,00
7713	Libéralités reçues	51 500,00	85 000,00	85 000,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	5,00	5,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	150,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 464 658,00	6 010 737,00	6 010 737,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 464 658,00	6 010 737,00	6 010 737,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	316 122,59
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 326 859,59
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	95 018,83	109 105,02	109 105,02
21318	Autres bâtiments publics	5 000,00	10 000,00	10 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	85 018,83	94 105,02	94 105,02
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		95 018,83	109 105,02	109 105,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		95 018,83	109 105,02	109 105,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		95 018,83	109 105,02	109 105,02

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	109 105,02
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	75 000,00	67 600,00	67 600,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	5 500,00	5 500,00
28135	Installations générales, agencements, ..	500,00	500,00	500,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	6 000,00	6 000,00	6 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	22 500,00	7 600,00	7 600,00
28184	Mobilier	3 000,00	1 500,00	1 500,00
28188	Autres immo. corporelles	43 000,00	46 500,00	46 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		75 000,00	67 600,00	67 600,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		75 000,00	67 600,00	67 600,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		75 000,00	67 600,00	67 600,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	41 505,02
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	109 105,02
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R I 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D I 041 = R I 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
TRESO2019 BA RAGTT	23/01/2019	0,00	0,00	185,28	0,00	0,00
TRESO2020 BA RAGTT	21/01/2020	1 000 000,00	600 000,00	96,33	600 000,00	0,00
LT-BP 1M	18/12/2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 000 000,00	600 000,00	281,61	600 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	28/06/2018

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Véhicules	7	17/05/2018
L	Mobilier	10	17/05/2018
L	Matériel de bureau électrique et électronique	5	17/05/2018
L	Matériel informatique	3	17/05/2018
L	Matériel classique	8	17/05/2018
L	Coffre-fort	20	17/05/2018
L	Installations et appareils de chauffage	15	17/05/2018
L	Appareils de levage - ascenseurs	20	17/05/2018
L	Appareils de laboratoire	10	17/05/2018
L	Equipements de garages et ateliers	12	17/05/2018
L	Equipements de cuisine	12	17/05/2018
L	Equipements sportifs	10	17/05/2018
L	Installations de voirie	20	17/05/2018
L	Plantations	20	17/05/2018
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	17/05/2018
L	Logiciels	2	17/05/2018
L	Terrains de gisement (mines et carrières) : durée du contrat d'exploitation	1	17/05/2018
L	Construction sur sol d'autrui : durée de la construction	1	17/05/2018
L	Bâtiments légers - abris	10	17/05/2018
L	Agencements et aménagements de bâtiments - installations électriques et téléphoniques	15	17/05/2018
L	Frais de recherche et de développement	5	17/05/2018
L	Immeubles productifs de revenus	30	17/05/2018
L	Cheptel vif	8	17/05/2018
L	Subventions d'équipement pour biens mobiliers, matériels et études	5	17/05/2018
L	Subventions d'équipement pour les biens immobiliers ou installations	30	17/05/2018
L	Subventions d'équipement pour les projets d'infrastructures d'intérêt national	40	17/05/2018
L	Aide à l'investissement des entreprises	5	17/05/2018
L	Frais d'études non suivis de réalisation et frais d'insertion	5	17/05/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		67 600,00	III 67 600,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		67 600,00	67 600,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	5 500,00	5 500,00
28135	Installations générales, agencements, ..	500,00	500,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	6 000,00	6 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	7 600,00	7 600,00
28184	Mobilier	1 500,00	1 500,00
28188	Autres immo. corporelles	46 500,00	46 500,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	67 600,00	0,00	41 505,02	0,00	109 105,02

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 109 105,02
Solde	V = IV – II (6) 109 105,02

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2021-521 2021 - 521 Investissements Grand théâtre	0,00	316 000,00	316 000,00	0,00	79 105,02	114 989,96	121 905,02
2019-411 Charges de copropriété - travaux - Grand Théâtre	10 000,00	-9 158,92	841,08	841,08	0,00	0,00	0,00
2019-313 Matériels et mobilier Grand Théâtre	210 000,00	-89 475,02	120 524,98	90 524,98	30 000,00	0,00	0,00
2019-324 Modernisation des moyens des services - Grand Théâtre	15 000,00	-6 020,60	8 979,40	8 979,40	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		12,00	1,00	13,00	10,90	2,00	12,90
Adjoints administratifs territoriaux	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Attachés territoriaux	A	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Rédacteurs territoriaux	B	2,00	1,00	3,00	2,90	0,00	2,90
FILIERE TECHNIQUE (c)		26,00	0,00	26,00	23,00	1,00	24,00
Adjoints techniques territoriaux	C	21,00	0,00	21,00	18,00	1,00	19,00
Agents de maîtrise territoriaux	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Techniciens territoriaux	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		24,51	0,00	24,51	0,00	23,51	23,51
Accessoiriste	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Apprenti		0,51	0,00	0,51	0,00	0,51	0,51
Chargé diffusion OSRCT	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Chef de Choeur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Choriste	B	13,00	0,00	13,00	0,00	13,00	13,00
Directeur de Scène	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur du théâtre	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur technique du théâtre	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Musicien intervenant	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Paniste répétiteur Chef de chant	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Pianiste répétiteur de choeur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Régisseur d'orchestre-bibliothécaire	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Régisseur de scène	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Animateurs territoriaux	B	0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		62,51	2,00	64,51	34,70	26,51	61,21

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Accessoiriste	B	CULT	480	0,00	3-3-1°	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	354	0,00	3-2	CDD
Apprenti		CULT	Délibération du 07/07/2014	0,00	A Apprenti	A Apprenti
Attachés territoriaux	A	ADM	611	0,00	3-1	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	791	0,00	3-2	CDD
Chef de Choeur	A	CULT	743	0,00	3-3-1°	CDD
Choriste	B	CULT	410	0,00	3-3-1°	CDD
Choriste	B	CULT	425	0,00	3-3-1°	CDD
Directeur de Scène	A	CULT	690	0,00	3-3-2°	CDD
Directeur du théâtre	A	CULT	1124	0,00	3-3-2°	CDD
Pianiste répétiteur de choeur	B	CULT	491	0,00	3-3-1°	CDD
Régisseur d'orchestre-bibliothécaire	B	CULT	480	0,00	3-3-1°	CDD
Régisseur de scène	B	CULT	489	0,00	3-3-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Agent Spect.Non cadre techn.		CULT		0,00	A Vacataire	A Vacataire
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).


3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

037-213702616-20210215-21_02_15_012-DE

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXE	Réception par le préfet M 19/02/2021
	Date de publication / notification : 19/02/2021
ARRETE ET SIGNATURES - BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME GRAND THEATRE TOURS - BUDGET PRIMITIF 2021 CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021	D Délib. N° 011
<p style="text-align: right;"> Nombre de membres en exercice : 55 Nombre de membres présents : 53 Nombre de suffrages exprimés : 55 </p> <p style="text-align: right;"> VOTES : Pour 47 Contre 0 Abstentions 8 </p> <p style="text-align: center;">Date de convocation : 3 février 2021</p> <p>Présenté par le Maire</p> <p>à Tours, le 15 février 2021</p> <p style="text-align: center;"> Le Maire,  Emmanuel DENIS </p> <p>Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire</p> <p>à Tours, le 15 février 2021</p> <p>Les membres du Conseil Municipal,</p>	

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021
EMARGEMENT DES VOTES - DM 21_02_15_011 - Budget annexe Régie autonome Grand Théâtre
de Tours - Budget primitif 2021

DENIS Emmanuel		METREAU Affiwa	Visio
MÜNSCH-MASSET Cathy		FAUCHEUX Benoît	
MINIOU Frédéric		BARBIER Frédérique	
SAVOUREY Cathy		MOREAU Pierre-Alexandre	Visio
GAGNAIRE Franck		PUEL Fanny	Visio
QUINTON Marie	Visio	DARIES Delphine	Pouvoir
DUPIN Christophe		GUARDIA Marie-Lou	Visio
REYNAUD Catherine		HEMME Florian	
MANZARI Iman	Visio	DÉSIRÉ Anne	Visio
GALLOT-LAVALLEE Armelle	Visio	CUVIER Marie-Pierre	
GEIGER Philippe		BRAND Maxence	
PEREIRA-NUNES Elise		MOUSSOUNI Rachel	
THOMAS Eric		BRUN Pascal	
SCHALLER Annaelle		AUBRY Eléonore	Visio
MARTIN Antoine		ROUZIER Bertrand	Visio
WANNERROY Alice		BOUCHET Christophe	
BA-TALL Oulématou		CABANNE Marion	
RENAUD Bertrand		LEBRETON Olivier	
HAAS Betsabée		COULON Thibault	
PETIT Florent		SCHALK-PETITOT Alexandra	Visio
BLUTEAU Anne		BRUTINAUD Romain	
LECOMTE Thierry	Visio	CHEVILLARD Cécile	Visio
GILLE Jean-Patrick	Visio	PIERRE Benoist	
SEBAOUN Christopher		DARNET-MALAQUIN Barbara	
BLET Christine		DELAGARDE Céline	Visio
HOUQUES Stéphane		COMMANDEUR Pierre	Visio
COHEN Martin	Visio	FORTIER Mélanie	Pouvoir
BOULANGER Christophe	Visio		